



DECLARATION PREALABLE DU SNUIPP-FSU CAPD DU 13 JUIN 2017

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Nous souhaitons introduire cette instance officielle, en revenant sur la mesure des CP à 12 qui entrera en vigueur dès la prochaine rentrée. Dans l'urgence, il s'agit pour nous de nous concentrer sur les conséquences concrètes de sa mise en place dès septembre alors même qu'aucun texte officiel n'est encore paru à ce jour.

Le SNUipp-FSU 69 a appelé les collègues à se mettre en grève le 23 juin quand nous avons appris que la mise en place de ce dispositif impliquerait l'utilisation des PDMQDC. Lors de l'audience du 8 juin vous nous avez présenté une mise en œuvre de ce dispositif qui peut, à première vue, paraître rassurante. Toutefois, de manière à pouvoir apaiser nos collègues, et notamment ceux qui enseignent en zone d'éducation prioritaire, nous avons besoin d'un certain nombre de précisions.

Nous avons bien noté que les REP ne seront aucunement impactés à la prochaine rentrée et qu'aucun de leur poste de PDMQDC ne sera remis en cause. En revanche, en REP+ les PDMQDC seront redéployés sur le dispositif CP à 12. Face à notre refus de voir disparaître ce dispositif en REP+, vous nous annoncez la possibilité de mettre deux enseignants sur un CP à 24, de façon à ce que l'un des 2 enseignants puisse à certains moments, intervenir sur les autres niveaux, maternelle et élémentaire. Pouvez-vous nous confirmer aujourd'hui qu'aucun cadrage n'imposera plus de 50% du temps avec les 2 enseignants en CP et que les équipes auront une totale liberté pour organiser le service de l'enseignant libéré, selon les besoins de l'école ?

En aucun cas la mise en place des CP à 12 ne doit conduire à une perte de temps d'intervention possible dans les autres classes, il faudra y être attentif lors du CTSD du 23 juin, car les situations seront très diverses entre les écoles, le nombre de PDMQDC actuellement implanté pouvant être le même malgré des effectifs de CP très différents. Le dispositif présenté pour la rentrée prochaine devra également être possible pour les REP lors de la rentrée 2018.

Nous vous remercions de bien vouloir nous préciser vos intentions, afin de sortir de cette instance avec des propos clairs qui pourront dès à présent servir de base au travail aux écoles qui préparent déjà la rentrée 2017. La confirmation de votre proposition pourra aussi éventuellement rassurer les équipes qui ne voient actuellement que la grève pour se faire entendre et défendre un dispositif qui permet de faire progresser les élèves et qui a largement contribué à la mise en place de pratiques d'enseignement innovantes au service de la réussite de tous les élèves.

Le SNUipp-FSU 69 n'envisage pas d'appeler à la grève à tout prix, mais si nous constatons que la mise en place de cette mesure venait à dégrader les conditions d'apprentissage en éducation prioritaire, nous y serions contraints.